

# Séance du 11 décembre 2020

## L'an deux mil vingt

à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Marc GÉGU, Maire**.

Présents : Mme PIWOWARCZYK, Mme KLYMKO, M. de SAINT MARTIN, M. DEGAND, M. SCHIETTECATTE, Mme GUERIN, M. RANVIER, M. GENISSEL, M. BEAUVAIS

Absent excusé : M. HAIES

Mme GUÉRIN a été nommée secrétaire de séance

## 1 – DÉBUT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, CHOIX DES CANDELABRES ET LUMINAIRES

Le chantier a commencé depuis la ferme de M. SIMONS jusqu'à l'église. Le chantier se déroule bien et dans des conditions de propreté remarquables.

L'alimentation de l'église débute au niveau du portail. Cette disposition, conforme à la commande, n'est cependant pas judicieuse. Les contraintes dues au terrain rendent les terrassements difficiles entre le porche et la sacristie mais cette demande a été prise en considération.

L'emplacement prévu pour le transformateur est, actuellement rempli d'eau. Il conviendra donc de faire une réhausse de 30 cm au-dessus du niveau de la route. Une tranchée sera effectuée à l'angle du pré appartenant à messieurs SIMONS pour dévier les eaux pluviales.

La convention pour les télécommunications a été signée ce jour. Elle fait apparaître une moins-value de 7 000 € par rapport l'estimation initiale. Le reste à charge pour la commune est donc de 21 968,58 € (rémunération de la maîtrise d'œuvre incluse).

Convention éclairage : Non signée ce jour. Coût total de 35 734,68 € TTC maîtrise d'œuvre incluse +, ce qui laisse reste à charge 28 873,62 € pour la commune soit ≈21 000 après déduction de l'aide de TE61 de 6 861 €. M. GÉGU demande que la convention tienne compte de 11 luminaires dont 1 auprès de l'église et des 6 luminaires dont la commune dispose déjà dans le bourg.

L'option la moins onéreuse est celle des mâts ordinaires : Plus simples mais moins esthétiques. Question : Faut-il uniformiser la commande ? La base de prix proposée est celle d'un mat standard, sans précision sur celui-ci. Il faudra également déterminer une couleur. Il est prévu de faire cheminer les gaines jusqu'en limite de la commune, soit jusqu'à la propriété de M. & Mme DE GOUSSANCOURT, afin de prévoir un éclairage ultérieurement. Toutefois, la pose d'un éclairage, dès cette tranche de travaux, permettrait de matérialiser l'entrée dans la commune.

M. RANVIER évoque la possibilité d'implanter des mats à deux têtes ce qui, dans le cas de celui proche de la mairie, permettrait d'éclairer en même temps la voie publique et le parking de la mairie.

L'éclairage public est sujet à subvention au titre des équipements des territoires ruraux. Il conviendrait donc d'établir une demande de subvention avant de signer la convention.

M. GÉGU a demandé le chiffrage en option de 2 mats doubles. Celui en place dans le parking n'est pas compatible en LED, pour 12 points lumineux (supplément pour l'église et pour celui devant chez M. & Mme DE GOUSSANCOURT). A ces suppléments s'ajoutent ceux liés à la main-d'œuvre et la maintenance de 18 € par an et par luminaire.

Devis en attente. Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité la pose de 12 candélabres. L'attente pourrait générer des différences de modèles de candélabres, ainsi que le choix de mats doubles. Ces mats seraient prévus avec un trou (avant peinture), permettant d'adapter ces mats pour des adaptations ponctuelles diverses, par exemple la fixation des décorations lumineuses pour les fêtes.

Il est également évoqué la possibilité de revendre les luminaires à LED existants et récents.

## **2 – ARRETES MUNICIPAUX**

### **2.1 - Création d'agglomérations sur les lieux-dits « Les Puisards » et « Le Friche »**

Des plans sont présentés aux élus afin de matérialiser les zones pressenties par ces délimitations d'agglomération.

### **2.2 - Limitation de vitesse entre les lieux-dits « La Thiauderie » et « La Charpenterie »**

Les zones mentionnées, suite à la réfection de la route, semble sujettes aux excès de vitesse. Un devis a donc été demandé pour des panneaux.

Le Maire annonce qu'il prendra des arrêtés municipaux pour officialiser ces modifications de réglementation sur ces trois zones.

Une demande a été faite aux services techniques pour la pose d'une balise matérialisant la présence du fossé, très près de la chaussée.

## **3 – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Plusieurs artisans ont été sollicités pour étudier les projets et remettre des propositions et/ou offres.

Les 2 projets sont distincts mais tous deux peuvent être subventionnés.

### **1 - Aménagement de la salle du conseil municipal :**

Dans le but d'agrandir l'espace et de permettre son accessibilité aux PMR : L'agrandissement de la salle du conseil municipal pourrait se faire en englobant le couloir d'accès à l'étage. L'étage est utilisé par des personnes extérieures à la mairie, d'où la problématique de l'accès de ces personnes à l'étage, en traversant la salle du conseil, ce qui n'est pas concevable.

L'accessibilité aux P.M.R. nécessitera l'installation d'une rampe en raison du dénivelé existant (environ 25 cm). La largeur de la porte sera également à revoir pour sa mise aux normes et son sens d'ouverture.

M. GÉGU communique les chiffres des premiers devis reçus, en attente des suivants, et dont l'analyse n'est pas finalisée. Ces devis concernent le terrassement, la maçonnerie, la peinture, l'électricité et l'alarme.

### **2 – Cuisine de la salle polyvalente :**

Des devis ont été demandés aux cuisinistes et plusieurs sont en attente. La demande de la Mairie consistera principalement en :

- 1 four de grande dimension
- 1 grand réfrigérateur pouvant accueillir des plats de grande dimension

L'analyse de ce dossier pourrait être présentée au mois de janvier prochain pour une réalisation lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

M. GÉGU demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la remise à neuf de l'équipement existant et l'amélioration par des matériels plus dimensionnés et fonctionnels à leur usage, le tout en restant à une gamme de prix raisonnable.

Le conseil municipale vote POUR à l'unanimité.

#### **4 – COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE L'ARCHITECTE DU CAUE, DU 2 DECEMBRE**

Mme DESSERT du CAUE 61 est architecte dans l'Eure et prodigue des conseils aux collectivités de l'Orne. Elle conseille de faire appel à un architecte pour ces travaux.

M. GÉGU n'est pas favorable à la réalisation du projet par un bureau d'études ou un architecte, pour des raisons budgétaires et pour la dimension restreinte du projet. L'apport des avis des membres du conseil municipal pouvant suffire à la dimension du projet.

Mme DESSERT fera une proposition dans les jours à venir.

#### **5 – EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL**

Ce bulletin, destiné aux 135 boîtes à lettres de la commune est à l'étude. Le sommaire suivant est proposé :

- Mot du maire
- Trombinoscope, avec nom et délégations de chacun, ainsi que les employés communaux.
- Projets en cours (enfouissement, travaux sur salle, sécurité routière et adressages).
- Mot sur la crise sanitaire
- Le comité des fêtes et ses projets, appel à candidature en vue de la prochaine A.G.
- Projets de la CDC
- Communication FACEBOOK et site internet de la Mairie
- Tarifs de location de la salle polyvalente et des tentes
- Rappel sur les règles de vie sur la commune
- Recueil des coordonnées des habitants pour créer des messages d'alertes

La diffusion de ce bulletin est prévue courant janvier.

#### **6 – COMMUNICATIONS DIVERSES**

##### **6.1 – Elagage des arbres du terrain municipal**

Le tilleul qui borde l'agrandissement et les prunus nécessitent l'intervention d'un élagueur. En attente de devis pour l'entretien de l'ensemble des arbres situés sur ce terrain.

##### **6.2 – Gestion du sinistre de l'agrandissement de la salle communale (entrée/sanitaires)**

Le sinistre n'a pas encore été déclaré aux assurances. La mairie reste en attente de l'attestation d'assurances de l'entreprise de gros-œuvre, réclamé au cabinet MORIN et non reçue à ce jour.

### 6.3 - Autres points évoqués :

Un devis a été demandé sur la remise en état (broyage horizontal et latéral) du chemin de « Villeplée » laissé à l'abandon non praticable. Ce chemin relie « la Fresnaye » aux « Ruettes » Cette remise en état permettrait la réouverture de ce chemin aux promeneurs.

Monsieur GÉGU rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport, transmis aux communes adhérentes, réalisé par le SAEP du Percher qui détient la compétence Eau Potable, doit être présenté aux conseils municipaux dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, pour l'année 2021, dans sa partie fixe et sa partie variable.
- **EMET UNE RÉSERVE** sur les futures augmentations sensibles pressenties pour les années suivantes.

## 7 – TOUR DE TABLE

7.1 - M. GÉGU annonce la nécessité de transférer les frais liés à l'achat :

- de 6 cases supplémentaires de colombarium
- de l'ordinateur portable
- de la souffleuse

En effet, il n'existe pas de dépenses d'investissement prévues pour ces dépenses. Le maire propose donc de transférer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré POUR, à l'unanimité, le conseil municipal décide les modifications suivantes :

Articles	Modification
<b>ID - 2183</b> (matériel de bureau et matériel informatique)	+ 958,00 €
<b>ID – 21316 – Opération 089</b> (équipement du cimetière)	- 1 540 €
<b>ID – 21316</b> (équipement du cimetière)	+ 1 540 €
<b>ID – 21578</b> (autre matériel et outillage de voirie)	+ 299,00 €
<b>RI – 021</b> (Virement à la section de fonctionnement)	+ 1 257,00 €
<b>FD – 023</b> (Virement à la section Investissement)	+ 1 257,00 €
<b>FD – 6232</b> (Fêtes et cérémonies)	- 1 257,00 €

7.2 - Mme PIWOWARCZYK a assisté à une commission scolaire à la CDC :

- La CDC regroupe 17 écoles soit 1 800 élèves, soit des effectifs régulièrement en baisse. La nouvelle carte scolaire sera annoncée en janvier avec des fermetures d'écoles annoncées.
- Le budget des écoles s'équilibre.

- Les tarifs des cantines vont augmenter à raison 4% par tranche. Idem pour la garderie qui augmentera de 10 centimes par heure de garde.

7.3 - M. GENISSEL assistera le 27 janvier à la première réunion concernant la voirie. Pour cette occasion, il convient de lister les éventuels besoins de la Chapelle-Viel en matière de voirie.

M. GENISSEL évoque le cas de la route du Fay et Mme KLYMKO celle de « Maubisson ». Toutes les deux sont en mauvais état, ainsi qu'un problème de « nids de poule » aux « Puisards », signalé par un riverain à M. GÉGU.

7.4 - M. GÉGU informe que le conseil municipal que les services techniques ont mis en place un outil informatique permettant aux communes de formuler leurs demandes de travaux. Un compte « gmail » a été créé par la Mairie à cet effet. Cette plateforme permettra à la CDC de coordonner ses travaux.

7.5 - Mme KLYMKO a assisté une réunion du CIAS cette semaine. Les problèmes liés au COVID ont été évoqués, en particulier avec la situation dans les EHPAD de la région.

Séance levée à 23 H